



Légende: PAG

Parcelaire

Bâtimens existants

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1	BEP	Zone de bâtiments et équipements publics
MIX-v	Zone mixte villageoise	REC	Zone de sport et de loisirs
MIX-r	Zone mixte rurale	ECCO-1	Zone d'activités économiques communale type 1
	Zone de circulation et de stationnement		

Détermination de la ou des zones

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

AGR	Zone agricole	FOR	Zone forestière (1)
PARC	Zone de parc public		

Zones superposées

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre définitif

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différencié

Zone d'urbanisation prioritaire type I

Zone d'urbanisation prioritaire type II

Zone de servitude "urbanisation"

Servitude "urbanisation - co-cout d'eau"

Servitude "urbanisation - co-cout verte écologique"

Servitude "urbanisation - intégration paysagère"

Coulée pour projets de mobilité douce

Coulée pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur protégé de type "environnement construit" - C

Bâtiment protégé

Cabane protégé

Alignement protégé

Élément protégé - "petit patrimoine"

Zones de risques naturels prévisibles "zone inondable"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

	à la protection de la nature et des ressources naturelles		à la protection des sites et monuments nationaux
	Zone protégée d'intérêt national - non réglementaire (1)		Immeubles et objets classés monuments nationaux (2)
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Potentiel Natura 2000		Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (3)
	à titre indicatif et non-exhaustif:		à la gestion de l'eau
	Biotope protégé (4)		Zone inondable TMS - HQ10 (5)
			Zone inondable TMS - HQ100 (6)
			Zone inondable TMS - HQ extrême (7)
			Zone de protection des sources précieuses (8)

Autres (à titre indicatif)

	Station d'épuration		Réservoir d'eau (9)
	Conduites électriques aériennes (10)		Source (11)
	Routes nationales (RN) (12)		Station de pompage (13)
	Chemins repris (CR) (14)		Réseau du SEBES (15)
			Cimetière
			Cours d'eau / Eaux stagnantes (16)
			Courbes de niveau, équidistance 5 m (17)

Limite de la commune

Fond de plan: Administration de la Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numéro 1703 - Carte 2012
Mise à jour des bâtiments décembre 2013, AC Grosbous et 2-0

- (1) Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2014
- (2) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2014
- (3) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
- (4) Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et du Infrastructures, août 2012
- (5) Les biotopes de l'agglomération: Etude préliminaire du 08.07.2008, TR-Engineering, actualisé par 2-0, avril 2014
- (6) Sites et monuments nationaux (Mémorial) n° 102 du 11 mai 2008, version 08.05.2010
- (7) Zones inondables, Administration de la Gestion de l'Eau, 2013
- (8) Administration de la Gestion de l'Eau, 2005
- (9) Base de Données Topo-Campimètre (BDL-TC), ACT, Luxembourg, 2005
- (10) SEBES

Commune de Grosbous

Plan d'aménagement général

VU ET APPROUVÉ

le 05 JUIL 2015

le conseil communal,

référence: MSC/2015/16

Le présent document appartient à son destinataire et son utilisation est limitée à son usage personnel.

Le Maire de Grosbous

Deux Kirsch

Vote du conseil communal le 05 juillet 2016

Dellen, Lehrhaff, om Ahleweiher, Grevels, Turelbaach